**Rapport de Réseau**

**HOEKMAN DOMINIQUE** 07/05/2015

Intervenants :

- Dominique Hoekman (locataire)

- Vincent Désirotte (Infirmiers de rue)

- Audrey Couteaux (Infirmiers de rue)

- David Desmedt (S.AC.A.DO)

- Catherine Colson (S.AC.A.DO)

- Julie Oderno (Prisme)

- Olivier Lendo (Directeur, LNV150)

- Gisela Almeida (Accompagnatrice sociale, LNV150)

- Patrick Leclerc (APB)

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**1. Occupation du logement**

Il a été convenu, suite à la précédente rencontre, de se voir afin de constater l’évolution de la situation.

La « visite » d’aujourd’hui a permis de constater une amélioration de la tenue du logement.

IDR confirme cette observation.

Le service d’aide familiale actuel fonctionne bien avec Mme. Il faut en intensifier le passage et planifier davantage d’interventions des infirmiers à domicile lorsqu’IDR se sera retiré du réseau.

N.B. : Trousseau de clés donné à IDR.

**2**. **Réseau**

Prisme est désormais présent pour prendre le relais du travail d’IDR. Leur travail sera quand même moins intensif (1x/2 semaines). Prisme prendra le relais par rapport à la santé mentale : rendez-vous chez le psychiatre, accompagner dans certaines démarches, se voir pour parler…

Julie Oderno (Prisme) : 0476/727589

**3. Réparation de la chaudière**

La chaudière a été réparée plusieurs fois. Le corps de chauffe a été couvert de cafards et les sécrétions de ceux-ci ont court-circuité le système. Il n’est pas envisageable de demander au propriétaire de prendre cela en charge étant donné que la machine n’est pas ancienne.

IDR allait essayer de trouver un chauffagiste vu que le nôtre ne voulait plus intervenir.

Dans la mesure où la chaudière a été entretenue régulièrement, et que c’est la présence de cafards dans le logement qui a provoqué la panne de l’appareil ; la réparation de ce dernier ne sera pas à charge du propriétaire ou du LNV150.

Selon l’APB, s’il faut remplacer la chaudière, la prise en charge financière ne repose pas uniquement sur la locataire. C’est de cette manière-là que nous procédons également, proportionnellement à la vétusté qui reste à charge du LNV150.

**3. Passage de Rentokil**

Il faut vérifier le dernier passage de Rentokil.

Ce serait bien que Rentokil prévienne l’accompagnatrice de leur passage de cette manière, on pourrait faire en sorte que quelqu’un soit présent.

**4. Revenus de la locataire**

L’APB a introduit une demande au SPF Sécurité sociale. Dans les prochains mois, la décision sera communiquée.

Le 18 mai, Mme doit se rendre au SPF.

Tél. de Mme Hoekman : 0465/900942